

Particuliers

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 06/03/2023

Litiges avec l'administration : recours administratif, défenseur des droits

En cas de litige avec une administration, vous pouvez saisir le juge administratif. Mais vous pouvez aussi faire une réclamation auprès de cette administration. Il y a deux types de réclamations possibles : le recours gracieux, adressé à l'agent qui a pris la décision, et le recours hiérarchique, adressé à son supérieur. Vous pouvez également saisir le Défenseur des droits et, dans certains cas particuliers, un médiateur spécialisé, pour trouver une solution amiable.

- Recours gracieux, hiérarchique ou préalable obligatoire (Rapo)
- Recours au Défenseur des droits pour un litige avec l'administration
- Litige avec les forces de l'ordre ou un organisme privé chargé de la sécurité

Questions – Réponses

- Comment saisir le Médiateur du groupe La Poste ?

Toutes les questions réponses

Et aussi...

- Agir en justice contre l'administration
- Litiges avec la Sécurité sociale
- Saisir l'administration fiscale (difficultés de paiement, réclamation...)

Pour en savoir plus

- Site du Défenseur des droits
Source : Défenseur des droits

Services en ligne

- Saisir en ligne le Défenseur des droits
Téléservice
- Saisir en ligne le Médiateur du groupe La Poste
Téléservice
- Saisir en ligne l'Inspection générale de la police nationale (IGPN)
Téléservice
- Saisir en ligne l'Inspection générale de la gendarmerie nationale (IGGN)
Téléservice



AGGLOMÉRATION

Luberon Monts de Vaucluse

Horaires : Lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Adresse : 315 avenue Saint Baldou 84300 Cavaillon

Tél. : 04 90 78 82 30